



Le S.S.I (Système de Sécurité Incendie)

Références réglementaires :

Code du travail :

- ✓ R4227-39,
- ✓ Arrêté du 25 juin 1980 : règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P)

Public :

Personnel de l'entreprise volontaire ou désigné pour assurer la sécurité d'un établissement recevant du public

Pré requis :

Aucun

Objectifs :

- ✓ Acquérir les connaissances de son site en matière de dispositif de défense lié aux risques d'incendie
- ✓ Acquérir la théorie et la pratique nécessaires à une bonne exploitation du S.S.I

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Support vidéoprojecteur avec échanges interactifs avec les stagiaires,
- Phases apprentissage sur le S.S.I ,
- Mises en situation ,
- Remise d'un support pédagogique,

Organisation :

Dans une salle mise à disposition par l'entreprise pour la partie théorique, sur le S.S.I du site pour la pratique.

Validation :

Remise d'une attestation de formation, Renseignement du registre de sécurité

Durée : 4 h

Nombre de participants maximum : 10 maxi

Lieu : dans votre entreprise.



Programme indicatif de formation :

Partie théorique :

- ✓ Définition du S.S.I
- ✓ Son rôle et ses missions
- ✓ Les différents S.S.I exploitation
- ✓ La manipulation du S.S.I :

S.D.I : Système de Détection Incendie

S.M.S.I : Système de Mise en Sécurité Incendie

C.M.S.I : Centrale de Mise en Sécurité Incendie

Partie pratique :

- ✓ Apprentissage et manipulation du S.S.I
- ✓ Cas concret d'intervention